

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de la Monselie sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, (Lanobre), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Alain VERGNE (Beaulieu), Jean Philippe SERRE (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Alain DELAGE (Ydes) à René BERGEAUD (Ydes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes),

Secrétaire de séance : Philippe DELCHET

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 15 septembre 2023

20230921023DE

ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Monsieur le Président expose que par délibération du 6 avril 2023 le Conseil communautaire a voté une participation financière de 500€ au syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a revu ses modalités de participation financières qui s'élèvent à 2000€ pour l'année 2023. Il convient donc de revoir les montants de la participation financière de Sumène Artense communauté auprès du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Il est proposé au Conseil de valider la participation financière de Sumène Artense communauté à hauteur de 2000€ pour l'année 2023 auprès du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix POUR, valide la participation financière de 2000€ pour l'année 2023 et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPELLE SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 21 septembre 2023

Pour être certifié conforme,

Le Président
Marc MAISONNEUVE



RF
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/10/2023
015124381055-20230921023DE-DE

Delibération due exécutoire
Transmise le 20/10/23
Affichée le 20/10/23



Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF

AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/10/2023

15-241501055-20230921023DE-DE